



## demande de prestation compensatoire

Par **babou015**, le **20/09/2009** à **14:13**

je suis en instance de divorce mon ex epouse a demandé par l intermediaire de son avocat une prestation compensatoire.

elle fait valoir qu elle a élevé les enfants pendant 5 ans donc pas de remuneration , et du coup retraite plus faible .. Sa situation est la suivante son salaire est de 1800 euros par an, elle est fonctionnaire et a priori emploi stable .

mon salaire est de 2800 euros mais metier tres instable dans l actualité actuelle , nous avons 52ans.

d autre par j ai placé toute mes epargnes (dons) et la difference de salaire pendant notre vie commune (28ans) dans le éducation des enfants et le patrimoine (maison) et, elle, a reçu un heritage de 150000 euros mis de coté je n ai pas d épargne sauf a recuperer mes dons de 19000 euros .en plus elle va profiter de la moitié de la maison soit 90000 euros donc d un coté moi avec 19000 euros d épargne et 2800 euros de salaire et de l'autre mon épouse avec un capital de 240000 euros et 1800 euros de salaire ..

la question est la suivante

comment le juge va apprecier ou valider/ou invalider cette demande de prestation compensatoire ?

A savoir que j ai demandé l aide bien sur a mon avocat .

merci de votre aide pour mon probleme.

tres cordialement.